



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CHARTRE DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Les agents du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sont appelés, individuellement et collectivement, à représenter la France et ses intérêts à l'étranger. Ils doivent refléter le mieux possible la diversité des talents et des profils culturels et sociaux de la société française. C'est un gage de légitimité, d'ouverture et de pluralisme, aux yeux de nos partenaires étrangers autant que des usagers de nos services consulaires. Pour répondre aux défis du recrutement, de la fidélisation et de la performance, la politique des ressources humaines du Département a donc pour objectif de mettre en place et de faire vivre une communauté de travail humaine et professionnelle dont la motivation et la performance reposent sur le respect de l'égalité femmes-hommes et de la diversité et sur une gestion dynamique des compétences.

▪ Afin de consolider cette démarche, la direction des ressources humaines et les associations professionnelles cosignataires représentant les agents ont identifié comme actions prioritaires de :

▪ **Sensibiliser et former aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité** sous toutes leurs formes les agents du Département impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, les agents de la direction des ressources humaines et les agents chargés de fonctions d'encadrement en France comme à l'étranger.

▪ **Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination** dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines : concours et examens professionnels, recrutements sur contrat, recrutements sur titres et entretiens pour les personnes présentant une vulnérabilité personnelle ou sociale et pour lesquelles des dispositifs d'insertion ont été prévus par le législateur (travailleurs handicapés et jeunes sortis du système scolaire sans qualification), évaluation, formation, avancement.

▪ **S'attacher à respecter le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** à tous les niveaux de responsabilité et dans tous les domaines.

▪ **Chercher à refléter la diversité de la société française** et notamment sa diversité culturelle et sociale dans la ressource humaine du ministère, aux différents niveaux de responsabilité.

▪ **Lutter contre l'autocensure des candidats** à l'entrée au Ministère en mettant en valeur sa politique de diversité et les parcours d'agents qui reflètent cette diversité, notamment lors des salons « emploi » et d'interventions dans des lycées en quartiers défavorisés pour susciter des vocations et proposer des visites ou un tutorat personnalisé.

▪ **S'assurer que l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille, les caractéristiques génétiques, l'appartenance à une ethnie, à une nation ou à une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse ne conduisent aucun agent, pendant la durée de**

sa carrière ou de son contrat, à **se sentir exclu de la communauté de travail** ou pénalisé dans le déroulement de son parcours professionnel.

▪ Adapter à cette fin postes et conditions de travail, **offrir à chacun un parcours professionnel valorisant et individualisé**, favoriser le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale et rechercher l'obtention de mesures favorables de la part des États étrangers dans lesquels les agents et leurs familles sont expatriés.

▪ Faire partager à l'ensemble des agents **l'engagement du ministère en faveur de la non-discrimination et de la diversité**, sanctionner les attitudes constituant des discriminations et publier annuellement des éléments d'information sur la mise en œuvre de cet engagement.

▪ **Examiner la mise en œuvre de la politique de diversité** dans le cadre du dialogue avec les représentants du personnel.



Syndicats cosignataires

CFDT, ASAM-UNSA, USASCC, CGT, FSU, OSAE, ASAO, ADIENA

Associations partenaires

ALGO, AFCA-MAEE, Femmes et Diplomatie